

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 15 février. — Le compte rendu de la séance
du 13, que nous donnent les journaux anglais, ne
contient rien d'essentiel en dehors de ce que nous
avaient appris les dépêches que nous avons analy-
sées.

Ainsi que nous le disions, il est difficile de se faire
une idée exacte de ce que seront les attaques de l'o-
pposition d'après cet échantillon incolore.

Un télégramme de Londres nous apporte le résumé
de la séance du 14 février à la chambre des lords.
Lord Malmesbury a interpellé le cabinet sur l'affaire
de Chine au point de vue des instructions données à
M. Burce. La discussion continuera demain.

Lord Normanby a commencé la grande bataille
que les tories doivent livrer au cabinet. Le noble lord
demande copie des instructions adressées à l'ambas-
sadeur d'Angleterre à Florence, lui ordonnant d'assis-
ter à la réception officielle d'un gouverneur général
(M. Buoncompagni) nommé sans la sanction du peu-
ple toscan et dont sans doute on n'aurait pas dû re-
connaître l'autorité; puis l'interpellation du noble
lord porte sur l'affaire de Savoie.

Le comte de Granville consent à communiquer
les papiers relatifs aux questions dont s'occupe lord
Normanby, et il résulte de cette communication
que les accusations du noble lord contre le cabinet
ne sont pas confirmées et n'ont pour bases que des
communications anonymes et entièrement fausses!

Lord Malmesbury se joint à son collègue pour
présenter quelques observations, fort atténuées, on
le sait, par la réponse du ministre. Lequel est d'ai-
leurs appuyé fortement par le marquis de Clauri-
carde.

Enfin lord Derby se décide à donner de sa per-
sonne. Il se porte à la tribune, et à propos de l'af-
faire de Savoie, il désire savoir si le gouvernement
peut constater quelles sont les résolutions de l'Empe-
reur Napoléon.

Lord Granville répond en citant les dernières
communications avec le gouvernement français; le
compte rendu nous donnera sans doute demain plus
de détails.

Lord Ellenborough attaque, de son côté, la poli-
tique piémontaise avec une grande vivacité.

A la chambre des communes, lord John Russell dit
qu'il communiquera le projet du bill de réforme du
1^{er} au 5 mars.

Le *Daily News* annonce que dans la réunion des
membres du parti conservateur, qui a eu lieu hier,
lord Derby aurait déclaré qu'il n'avait pas l'inten-
tion de renverser le ministère, mais seulement de
faire une démonstration contre le ministère à l'occa-
sion du budget.

Suivant le *Morning Post*, les tories attaqueraient le
budget sur les quatre points suivants:

- 1^o L'augmentation de l'impôt sur le revenu;
- 2^o L'abolition du droit sur la fabrication du pa-
pier;
- 3^o L'extension des licences pour la vente de la
bière;
- 4^o L'article relatif à l'exportation du charbon qui
figure dans le traité avec la France.

La question des propositions anglaises, accep-
tées, dit-on, par la Prusse sous quelques réserves
et soumises à l'examen des trois grands gouverne-
ments, paraît être particulièrement, depuis deux
ou trois jours, l'objet des préoccupations de quel-
ques journaux tant français qu'étrangers.

Les versions les plus contradictoires circulent à
ce sujet. Selon les uns, la Prusse aurait répondu
affirmativement sur toutes les questions; on ne con-
naîtrait que quelques fragments de la réponse de la
Russie qui sur certains points se montrerait d'ac-
cord avec la France et l'Angleterre, et présenterait
des observations sur d'autres points.

Nous n'avons pas mission de démentir les bruits
plus ou moins étranges que l'on ne cesse de mettre
en circulation chaque fois que les nécessités des
distances à parcourir apportent un temps d'arrêt à
la solution des questions pendantes, mais nous ne
croyons pas que rien soit encore parvenu.

Que l'on fasse d'avance des conjectures sur les
probabilités, rien de mieux; mais il convient de
s'en tenir là et de ne les point présenter comme
des indiscrétions en quelque sorte semi-officielles.

Ce qui également occupe les esprits, ce sont les

élections de l'Italie centrale et le mode de votation
qui sera adopté. Il n'y a rien d'arrêté à cet égard,
du moins si nous nous en rapportons aux feuilles
italiennes.

Selon la *Lombardia* du 11 février, le roi Victor-
Emmanuel ne tarderait pas à adresser un manifeste
à toutes les populations de l'Italie centrale pour
leur rendre compte de la manière dont il a rempli le
mandat qu'elles lui avaient confié. La conclusion
de ce manifeste serait celle-ci: « C'est maintenant
aux populations d'achever l'œuvre commencée et
d'accomplir l'annexion, désir de tous les Italiens. »

Ce manifeste, dit la *Lombardia*, précéderait de
quelques jours la convocation des assemblées, et à
peine le vote serait-il prononcé, que le roi visiterait
ses nouvelles provinces.

L'*Opinione* et l'*Indipendente*, ainsi que peut-être
deux ou trois autres feuilles d'une couleur exagérée,
ne cessent d'entretenir leurs lecteurs des éventualités
d'une guerre au sujet de laquelle d'ailleurs
ils ne donnent aucune sérieuse raison. Ces journaux
se croient sans doute obligés de faire beaucoup de
bruit afin de se donner beaucoup de mérite, et ne
font pas autre chose que jouer le rôle de la mouche
du coche sans profit même pour leur amour-propre.

Ce qu'il y a de vrai en Italie en ce moment, c'est
la question des élections; elle prime toutes les
autres; c'est de quoi s'occupent les administrations,
qui se hâtent de terminer les listes électorales pour
le 17 de ce mois. Si cette opération était effectuée
avec la promptitude que l'on désire, les élections
pourraient avoir lieu vers le 10 ou 12 mars.

Pendant tout ne va pas aussi bien qu'on le
pourrait espérer. Une correspondance de la *Presse*
nous montre les électeurs de Milan très-peu em-
pressés, et M. Guerrazzi écrit de Gênes une lettre
dans laquelle il déclare que le peuple toscan désire
réellement l'annexion, mais que tout ce qui s'est
fait jusqu'à présent mérite les plus amères critiques,
que le vote ancien n'a été ni digne, ni efficace, ni
libre, ni respectable, ni respecté, et il craint que
le gouvernement n'agisse de façon à ce que le vote
à venir ait les mêmes défauts. Selon lui, il faudrait
recourir au vote universel.

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite et fin.)

CHAPITRE XXXIX. — DÉTRESSE.

Les gens de Rochetout, par continuation, étaient le
retour des marins de l'*Hermione*. On dansait, on buvait,
on chantait l'âme du navire; mais où donc étaient
Jeanne et Galhauban?

A l'écart dans la falaise, Jeanne pleurait; son frère
essuyait ses larmes.

— Espérance, petite sœur, disait-il; ne pleure donc
pas ainsi. Gagne-t-on jamais la bataille du premier
coup? Il t'aime, il est digne de toi!

— Il veut partir!

— Il ne partira pas!

— Gal, tu te trompes, peut-être!...

— Voici un temps qui me plaît.

— Que dis-tu?... c'est un temps à naufrages!

— Oui, un temps à naufrages; juste ce qu'il nous
faut!...

— Navire!... navire!... s'écria Jeanne tout-à-coup.

Et les danses s'interrompirent sur la grève.

Au large, retentit le canon d'alarme, — et, sur le seuil
de la case Hauban, la voix tonnante du vieux pilote:

— A moi, *Roseville*!... à la mer!... à la mer!

On devrait déjà.

Tous les marins de Rochetout se précipitaient vers
leurs barques:

— Doucement! c'est le tour de la *Roseville*, leur dit
Hauban, je pars, moi!

Le patron était dans son droit, d'après la lettre des
règlements qui déterminent les tours des pilotes-lama-
neurs, mais Galhauban reclama:

— Pardon, mon père, c'est à moi de monter la cha-
loupe!

Pierre Hauban courba la tête et lui laissa prendre la
barre du gouvernail.

— Non! non! Galhauban ne commandera pas! ce sera
moi!

Ainsi, d'un ton impérieux, parlait un jeune homme
qui avait hésité un instant, au milieu du mouvement
général, et qui tenait à la main une longue-vue de nuit.

— Monsieur Maurice! disaient les gens de Rochetout
avec un étonnement qu'augmentaient les gestes, les
commandements et les mouvements marins du soi-disant
artiste de Paris.

— Le capitaine Grandfort! cria Galhauban.

— A la mer toutes les chaloupes!... Ce navire est dé-
maté. A bord, matelots! des hommes et des bras!... A
moi, pilotes et lamaneurs!... Nous le débrouillerons!...
Nous le remorquerons en bon abri.

— Soyez notre amiral, capitaine! dit encore Galhauban.

La *Roseville* poussa au large.

Jeanne pleurait de joie. Elle était à genoux; elle remer-
ciait le ciel.

Tout d'abord, elle avait voulu s'élancer dans la
chaloupe.

— Non! ma fille, non, tu resteras avec ton vieux père!

lui dit Pierre Hauban.

Bientôt après, il s'appuya sur elle pour gravir la
falaise.

Ils tremblaient tous les deux.

Les chaloupes avaient disparu; le canon de détresse
tirait de minute en minute; la mer grossissait à vue d'œil;
il ventait grand frais par rafales. La marée se renversait
et ne devait pas tarder à monter.

— Un artiste parisien, capitaine, amiral, pilote, ma-
telot! s'écriait dame Genièvre, qu'entourait un groupe
de commères émerveillées. Avoir mon enseigne peinte
par le capitaine Grandfort, mon doux Seigneur! quelle
chance!... Figurez-vous, mes chères, que tout le monde
criait et courait, excepté lui et moi. Il était là, tranquil-
lement assis sur le banc, rêvant à quelque tableau, pen-
sais-je. Arrive le père à Laurentet qui ajuste sa longue-
vue de nuit et dit: « — Heum! heum!... ce navire a dé-
maté, je crois bien! Voyons donc un peu mieux... »
« — Dématé? répète M. Maurice. Ah! pour le coup, si

Paris, 16 février. — Les espérances que nous avons manifestées à différentes reprises sur le maintien de la tranquillité de l'Europe, semblent chaque jour plus près de se réaliser, et il est permis chaque jour d'avantage d'espérer qu'une situation définitive va succéder aux agitations.

Des dépêches télégraphiques, que nous avons reproduites hier, affirment que l'Autriche n'a point encore adressé sa réponse au cabinet français, et l'on a pu voir que les renseignements publiés par le Nord, et que nous avons mentionnés sous toutes réserves, ne reposent sur aucun document officiel.

La Nouvelle Gazette de Prusse, du 14 février, affirme que la réponse de la Prusse n'a été envoyée ni à Londres, ni à Paris. Il en est de même de la Gazette de Cologne, qui déclare qu'on ne doit accepter qu'avec la plus grande réserve les bruits qui courent sur la réponse de la Prusse aux propositions de l'Angleterre, et d'après lesquels on attend pour un peu plus tard l'opinion de cette puissance.

Il n'est pas un journal sérieux qui ait cru un seul instant au refroidissement, dont quelques correspondances étrangères ont essayé de faire quelque bruit, entre les gouvernements des Tuileries et de Turin; enfin, la discussion du parlement anglais, source de tant de commentaires, échappe absolument aujourd'hui aux pessimistes qui, vendant trop tôt leur ours, avaient compté sur la chute du cabinet pour lancer de nouveau l'Europe dans les complications et les embarras.

Cette discussion, dont nous résumons chaque jour les phases principales, ne passera pas évidemment les bornes ordinaires, et le cabinet Palmerston-Russell pourra, ce nous semble, se considérer plus affermi par l'épreuve qu'il est en train de subir.

Et ce n'est pas à dire cependant que l'on n'aura point mis en œuvre toutes les ressources de la stratégie parlementaire pour amener sa chute. L'habileté des tories est connue, leur influence considérable, et ils ont rendu au pays des services assez importants pour que l'on doive prendre en grande considération leur opinion sur la marche du gouvernement. Mais n'est-il pas vrai que le bon sens public ne se trompe point sur l'ensemble des choses, et qu'il ne saurait prendre le change sur une politique vraiment libérale?

On a pu voir que déjà les chefs du parti tory, et lord Derby lui-même, ont essayé d'engager le combat et subi une défaite qu'ils ont essayé de masquer par les apparences d'une habile retraite. Ils ont publié dans leurs journaux le programme de la campagne qu'ils méditent, et c'est le budget qu'ils ont choisi comme l'instrument le plus propre à occasionner la chute du ministère.

Nous croyons qu'ils subiront une défaite. C'est l'opinion du Morning-Post, qui s'explique aujourd'hui à propos de l'income-tax; c'est aussi celle du Times, bien que ce journal pense qu'on pourrait obtenir quelques modifications à certaines clauses du traité; c'est ainsi que pense le Morning Star, qui s'étonne qu'il puisse exister dans la chambre un parti de quelque importance qui puisse vouloir contre-carrer les vœux du public anglais, et qui plaçant la contre-proposition mise au jour dans le meeting Derby; d'autres, enfin, comme le Morning-Advertiser, constatent que dans une réunion de conservateurs chez le marquis de Salisbury, 160 ou 161 membres ont pu s'entendre pour attaquer le ministère sur quelques points du budget, mais se sont

bientôt divisés sur les plus importantes questions.

On a vu enfin la déclaration de lord Derby qui, saisi par le sentiment de son impuissance, a déclaré que son intention n'était pas d'amener la chute des ministres.

Sans appuyer davantage sur l'état actuel des choses, il est permis de les envisager sous un jour tout à fait favorable, et l'alliance toujours plus intime des deux grands gouvernements d'Occident est bien faite pour inspirer la confiance que les déclamations des partis ne sauraient ébranler.

Les Etats qui ont pris part à la conférence de Berlin, relative à la question des fortifications des côtes, viennent, dit la Gazette d'Elberfeld, de donner leur assentiment aux déclarations faites par leurs délégués, et quelques-uns l'ont déjà notifié au gouvernement de Berlin. La grande question sera celle des frais; il s'agira de savoir si la diète germanique saura faire un sacrifice dans ce but, et si les Etats du midi voudront contribuer à la défense des côtes du nord.

Le Times annonce aujourd'hui que lord Elgin est chargé d'une seconde mission comme plénipotentiaire en Chine, pour tâcher d'obtenir par son influence la ratification du traité et la cessation des hostilités.

Nous avons entretenu nos lecteurs de la question protestante qui a provoqué depuis six mois un mécontentement croissant en Hongrie, et à propos de laquelle une députation hongroise était venue à Vienne avec l'intention de voir l'empereur. Après bien des alternatives, la députation n'a pas été reçue, et ses présidents, MM. de Pronay et Bug, sont de retour à Pesth. On croit que la solution sera tout à fait défavorable aux réclamations des rites hongrois dissidents.

Une dépêche télégraphique du 15 février annonce que le roi Victor-Emmanuel a fait son entrée à Milan au milieu des applaudissements les plus enthousiastes.

On écrit de Copenhague que toutes les combinaisons ministérielles qui ont été essayées pour former une nouvelle administration après la démission collective du précédent cabinet n'ont pu réussir jusqu'à ce jour. Cet état de choses tient, dit-on, aux exigences des partis. — A. Esparbié. (Le Pays.)

On écrit de Vienne, le 11 février, que toutes les concessions que fera l'Autriche consisteront à abandonner le duc de Modène et la duchesse de Parme, mais elle ne renoncera pas à la restauration du grand-duc de Toscane, pas plus qu'elle ne consentira à ce que la Romagne soit séparée des Etats du Pape. Il n'y a pas à s'attendre à un revirement sur ces points de la politique autrichienne. L'empereur a déclaré personnellement qu'il ne se départirait de ces principes à aucune condition. Il est décidé qu'on contractera un emprunt; cependant on n'émettra pas de suite, on attendra que les statuts provinciaux aient été publiés. On assure que cette publication fera un effet assez favorable pour pouvoir risquer l'emprunt. — Havas.

L'artillerie marocaine, pendant l'affaire du 4, a été très-mal servie; elle a montré une infériorité notable, tandis que l'artillerie espagnole dirigeait avec une précision remarquable des projectiles en grande quantité sur les masses ennemies; elle est parvenue à faire sauter les trois dépôts de poudre

des Marocains, ce qui a achevé de jeter la confusion dans leurs rangs. Lorsque le général en chef a crié : *A la baïonnette!* toute l'infanterie s'est ruée sur les retranchements qui ont été envahis en un instant.

Le campement maure offrait les traces d'un dénuement et d'une saleté incroyables. La tente du frère de l'empereur se distinguait seule par sa propreté et son luxe. Il paraît que depuis la déroute du 4, les frères du Sultan ont fait décapiter plusieurs chefs de Kabylas et alcaides, leur attribuant l'échec subi dans cette journée. Aussi la population des environs se montre-t-elle partout favorablement disposée pour l'armée espagnole qui est vraiment le modèle de l'ordre et de la discipline.

Les trophées de la victoire du 4, sont arrivés à Madrid; ils ont été déposés à la présidence du conseil des ministres et on les présentera à la Reine.

Il paraît que la grande exposition qui devait avoir lieu en 1862 est ajournée à deux ou trois ans. On ignore les motifs de cet ajournement. — Havas.

On écrit de Rome, le 11 février, au Pays :

S. Exc. M. le comte de Goyon vient de faire afficher en ville l'avis suivant relatif au carnaval :

« AVIS.

» Le carnaval va avoir son cours ordinaire. Le général commandant en chef espère qu'il ne donnera lieu à aucun désordre; il compte pour cela sur l'intelligent esprit de la population.

» Afin que personne ne s'expose aux mesures qu'il a prescrites, il fait connaître :

» 1° Que les clameurs politiques, quelles qu'elles soient, et autres cris et provocations, sont, comme toujours, formellement interdits;

» 2° Que les attroupements sont de même toujours défendus et qu'ordre est donné de les disperser. Pour éviter des malheurs, le chef de chaque portion de troupe qui aurait à agir contre un rassemblement ferait par lui-même, ou par le moyen d'un agent quelconque de sûreté publique, une sommation. A cet avertissement, l'attroupement devra se dissiper à l'instant, sans bruit ni cris, s'il ne veut l'être par la force.

» Les troupes françaises qui sont en garnison à Rome ont pour mission d'y contribuer par tous les moyens au maintien de l'ordre et à la sécurité de tous; elles sauront toujours remplir leur devoir.

» Quartier-général de Rome, le 10 février 1860.

» Le général de division,

» Comte de GOYON,

» Aide-de-camp de l'Empereur. »

Le comte de Goyon a fait cette semaine une absence de deux jours; il s'est rendu à Civita-Vecchia pour visiter les fortifications auxquelles on travaille toujours avec vigueur, et en même temps pour recevoir madame la comtesse, qui devait débarquer par le courrier de mercredi. Le général français en qualité d'aide-de-camp de l'Empereur, a cru devoir prendre le deuil de M^{me} la princesse Stéphanie de Bade : ses salons vont donc rester fermés pour le reste de la saison.

Mercredi, à la suite, dit-on, d'une dépêche télégraphique émanée du cabinet des Tuileries, l'ambassadeur de France a eu une longue entrevue avec Sa Sainteté. Jusqu'à présent rien n'a transpiré; on a remarqué seulement qu'immédiatement après Pie IX a fait une promenade au Pincio, ce qui lui arrive

vous l'aviez vu ! Il arrache la longue-vue au bonhomme, regarde... le temps d'un éclair... et sante d'un bond sur la grève. Oh ! mes amies, j'en ai vu des matelots courir au danger, mais comme M. le capitaine Grandfort, jamais de ma vie ni de mes jours !

Auprès de la croix de fer, sur la falaise, le vieux Hauban demandait à Jeanne :

— Que vois-tu, ma fille, que vois-tu ?

— Un gros navire dématé que le vent pousse en côte.

— Mais la chaloupe !... la chaloupe ?

— O mon Dieu ! sauvez-les !... disait Jeanne, je ne vois aucune chaloupe. Les lames sont démontées !...

— Mon pauvre fils ! murmura le vieux pilote.

— On ne voit plus rien !... reprit Jeanne en jetant un cri d'effroi.

Son père la soutint. Ils embrassaient la croix de fer.

— Je sais ce que c'est que la peur maintenant, dit le pilote dont une sueur froide baignait les tempes.

Et quelques instants après :

— Ismérie, ma brave Ismérie, murmura-t-il, que de nuits terribles tu as passées !

Des torrents de pluie bornaient la vue aux premiers plans de la mer, blanche comme un lincol.

Les vagues, fouettées par la tempête, formaient une

immense nappe d'écume phosphorescente.

La falaise était ébranlée.

On n'entendait plus le canon de détresse.

Cinq mortelles heures s'écoulaient ainsi.

CHAPITRE XL. — CONCLUSION.

Au lever du soleil, arrivèrent à Rochetout trois voyageurs que le canon d'alarme avait réveillés en sursaut à l'auberge de la Maison-Blanche.

La population entière était sur pieds; pourquoi donc ?

— Tous nos marins, nos enfants, nos pères, nos frères, nos maris, ont passé la nuit dehors, répondirent les femmes : mais les voici enfin... sauvés ! sauvés !

Barques et chaloupes remorquaient un gros navire dématé que Grandfort et Galhauban, aux applaudissements de la population entière, parvinrent à faire entrer, à marée haute, dans l'étroite crique du hameau.

Ce qu'il avait fallu d'audace et de talent pour arracher le bâtiment inerte aux courants, aux lames, aux récifs, semblait au-dessus des forces humaines.

Grandfort fut admirable.

Par ses ordres, les meilleurs matelots montèrent à bord, où un récent dématage paralysait toutes les manœuvres : la confusion cessa; le pont fut déblayé.

En même temps, les chaloupes élogeaient des amarres; on mouillait des ancres et des grappins; on touait le navire; on le hâlait au vent. Plus tard, les meilleures embarcations, et entre autres la Roseville, prirent les remorques.

Les trois voyageurs avaient rejoint Jeanne et son vieux père qui descendaient de la falaise en bénissant Dieu.

Galhauban les aperçut le premier :

— Voyez ! capitaine, voyez ! s'écria-t-il, rien ne manque à notre bonne chance.

— Quoi donc encore, matelot ? demanda Maurice, ivre de bonheur, fier de son succès, bouillant de la plus noble ardeur, plein de doux espoirs.

— A côté de Jeanne et de mon père, regardez !

— Le capitaine Pascal ! Jules Graverin ! le comte de Roseville ! Par quel miracle ?...

On ne s'avise jamais de tout. En envoyant prendre à la Maison-Blanche, par un garçon de dame Genièvre, son bagage d'artiste, Maurice avait rendu facile la recherche de ses traces.

M. de Roseville, après deux jours de réflexions et de mauvaise humeur, s'était rendu au Havre où, tout d'abord, il alla trouver le juge d'instruction. — Eclairé par ce magistrat, il prit hautement la défense de Grandfort.

rarement; le souverain Pontife paraissait moins préoccupé que d'habitude. — L. DE VILLEPIERRE.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Constitutionnel* :

La suppression de l'ancien mode de remplacement militaire, et les avantages sérieux accordés aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats qui contractent des engagements à l'expiration de leur temps de service, ont déjà obtenu les résultats heureux que l'on devait en attendre. Les rangs de l'armée se garnissent peu à peu de vieux soldats qui, autrefois, n'entrevoient ni avancement ni avenir, s'empresaient, dès qu'ils le pouvaient, d'aller redemander aux carrières civiles ce qu'ils ne pouvaient attendre ni espérer de la profession militaire.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport de l'ancienneté de service, c'est encore sous le rapport moral que l'armée est appelée à recueillir de la loi nouvelle d'importants et précieux avantages. Des instructions récentes, adressées par le ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions et les subdivisions territoriales et actives, aux intendants et sous-intendants militaires, ainsi qu'aux chefs de corps de toutes armes, recommandent formellement, en ce qui concerne l'application de la loi du 26 avril 1855, relative aux engagements des sous-officiers, de n'accorder l'autorisation de contracter ces engagements qu'aux sous-officiers réunissant les conditions de conduite et d'aptitude voulues pour faire un bon service, à ceux enfin qui, désirant être maintenus sous les drapeaux, s'en seront montrés dignes sous tous les rapports et offriront des garanties suffisantes de capacité et d'instruction.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Comme complément des dispositions contenues dans les circulaires ministérielles des 14 janvier dernier et 8 février courant, relatives aux militaires en congés devant passer dans la réserve, M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, par une nouvelle circulaire du 13 février, a prévenu les autorités militaires et civiles que les militaires libérables en 1860, actuellement sous les drapeaux dans les corps de l'intérieur et de l'Algérie, doivent être renvoyés dans leurs foyers, et rayés des contrôles de leurs corps pour être inscrits sur ceux de la réserve.

— Des détachements tirés des divers corps d'infanterie de l'armée et s'élevant ensemble à environ 200 hommes, viennent d'être dirigés des garnisons de l'intérieur sur le bataillon de sapeurs pompiers de la ville de Paris, par suite de l'augmentation décidée pour l'effectif de ce corps. On remarque parmi les hommes composant ces détachements un assez grand nombre de chasseurs à pied. Les soldats de cette arme ont, en effet, par la spécialité de leurs exercices et des qualités de vigueur et de souplesse exigées, une aptitude toute préparée aux manœuvres rapides et aux exercices gymnastiques en usage dans la plupart des incendies.

On se souvient que lors de celui des magasins du Grand Condé, au moment où le rez-de-chaussée formant un vaste brasier coupait la retraite aux nombreux habitants des étages supérieurs, qui, se montrant aux fenêtres, poussaient des cris de détresse, on vit tout à coup la façade de la maison se garnir de sapeurs pompiers qui, sans échelles et ar-

més de simples crochets, se suspendirent dans l'espace et recueillirent aux divers étages les personnes en danger de périr, puis les déposèrent saines et sauvées sur la voie publique.

— On lit dans le bulletin politique du *Siècle* : L'affaire du *Siècle* contre M. Dupanloup a été envoyée, par M. le procureur impérial, à la 6^e chambre du tribunal de première instance de la Seine (police correctionnelle). La cause sera appelée le 1^{er} mars.

Cette affaire sera plaidée, dit-on, par MM. Jules Favre et Emile Olivier; MM. Berryer et Dufaure présenteront la défense de M. l'Evêque d'Orléans.

— Mardi 7 février ont eu lieu, au polygone de Vincennes, plusieurs expériences de tir intéressantes : le commandant Nesler, directeur de l'école, le capitaine Capdeville et tous les officiers élèves y assistaient; les premiers essais ont eu pour objet la pénétration des balles explosibles de Devisme dont se sert M. Jules Gérard pour la chasse au lion en Afrique.

Le but était un caisson garni d'une plaque de tôle à l'intérieur et placé à 40 mètres; douze balles ont été tirées; toutes ont éclaté dans le caisson.

Ensuite on a tiré la carabine des chasseurs à pied, modifiée avec la nouvelle balle du commandant Nesler, à la distance énorme de 800 mètres. Seize balles tirées successivement ont atteint un but d'un mètre carré seulement, et la moitié de ces balles a touché le centre; c'est là, sans contredit, la dernière limite de la précision à laquelle il soit possible d'arriver avec une arme à feu portative.

— Il a été souvent question de médailles commémoratives des grands événements qui ont signalé la mémorable campagne d'Italie, en 1859. Plusieurs artistes avaient présenté des projets et ils demandaient à être chargés de leur exécution. Il paraît que l'intention du gouvernement est d'en appeler à un concours public et solennel entre tous les graveurs français. Ce concours ne tardera pas avoir lieu.

— L'un des phénomènes les plus remarquables de l'année 1860, sera l'éclipse de soleil annoncée pour le mois de juillet. M. Faye, de l'Académie des sciences, a publié l'année dernière une sorte d'instruction réglementaire à l'usage des astronomes et avait annoncé l'intention de se rendre, à ses frais, en Espagne, pour étudier le phénomène qui ne sera malheureusement pas visible en France. M. le ministre de l'instruction publique, dont on connaît le dévouement pour les lettres et les sciences, vient de rendre cette tâche plus légère pour M. Faye. Il a donné à l'honorable académicien mission d'aller, aux frais de l'Etat, observer en Espagne l'éclipse du mois de juillet. C'est au mont Cayo, l'un des points les plus élevés de la péninsule Ibérique, que M. Faye ira dresser son observatoire de circonstance. — Faust.

— Le sieur P..., âgé de trente-sept ans, courtier de commerce, suivait, avant-hier au soir, le boulevard extérieur, à Paris. Il était enveloppé d'un manteau, qu'il serrait fortement contre lui pour se garantir du froid. Tout-à-coup il jeta un cri déchirant, et on le vit se dépouiller à la hâte de ses vêtements, qui dégageaient une épaisse fumée. Plusieurs personnes accoururent, éteignirent le feu en marchant sur ces vêtements qui se consumaient, et le sieur P..., qui avait à la poitrine une large brûlure, fut transporté dans une maison voisine, où il reçut les soins d'un médecin.

Le courtier avait dans la poche de côté de son habit une boîte d'allumettes chimiques. Cette boîte s'était ouverte et les allumettes avaient pris feu par l'effet des mouvements du bras serrant le manteau contre la poitrine.

— Le sieur P., négociant, s'était rendu au chemin de fer de l'Ouest (rive gauche) dans un cabriolet de place de la Compagnie impériale. Au moment de monter en wagon, il s'aperçut qu'il avait laissé dans cette voiture son portefeuille contenant une somme de 25,000 fr. en billets de banque.

Aussitôt le sieur P... revint sur ses pas. Il avait négligé de garder le numéro du cabriolet qu'il avait pris en route, ce qui rendait ses recherches très-difficiles. Il réussit cependant à trouver la place où stationnait cette voiture, et il arriva au moment où le cocher remettait à son chef de station le portefeuille qu'il venait de ramasser.

Les valeurs étaient intactes, et le négociant a récompensé par une gratification la probité du cocher.

Pour faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

L'événement de la journée est la dépêche de S. Exc. M. Thouvenel à M. le duc de Grammont, ambassadeur de France près le Saint-Siège.

M. le ministre rappelle les faits écoulés relatifs aux rapports du Saint-Siège avec les puissances engagées dans les événements de l'année dernière, et montre combien de difficultés eussent été évitées, combien de douleurs eussent été épargnées au cœur des deux souverains de France et des Etats-Romains, si les conseils respectueux autant que politiques donnés par le gouvernement français avaient été écoutés.

Cette dépêche est trop longue pour que nous puissions la reproduire. GODET.

Londres, 16 février. — Dans la Chambre des lords, lord Airie demande communication de toute la correspondance avec lord Cowley et M. Cobden ainsi qu'avec le gouvernement français au sujet du traité de commerce. Il désire que des explications soient données sur l'engagement pris par l'Angleterre de ne pas défendre l'exportation des charbons. Lord Wodehouse défend le traité.

Lord Hardwicke attaque la partie du traité relative aux charbons. — Le duc de Somerset fait observer que la France pourrait faire la guerre sans avoir besoin du charbon anglais. — Le comte Grey, se fondant sur le principe du traité, prétend que le traité n'établirait pas de meilleures relations entre la France et l'Angleterre.

Le duc d'Argyle défend le traité, et le comte Granville fait observer que la défense de l'exportation du charbon en temps de paix serait impossible. La proposition de lord Airie est rejetée. — Havas.

MM. Ass et Boix, négociants à Tours, demandent un COMMIS, au courant de la *Bonnellerie-Mercerie* pour faire la vente au magasin. (64)

BOURSE DU 16 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 67 50
4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 97 40.

BOURSE DU 17 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 23 cent. — Ferme à 67 75
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 30.

— Les contradictions étaient manifestes, quelques préventions se dissipèrent; les moins timides ou plutôt les moins jaloux commencèrent à réagir contre l'opinion.

L'arrivée successive de Jules Graverin, revenant de Marseille, et du capitaine Pascal, qui ramenait le *Colibri*, fut un double bonheur. Ils ne négligèrent rien pour faire envisager sous son véritable jour la conduite de Maurice.

Des nouvelles positives arrivèrent enfin.

Les méfaits de Brassinet et de Biflard étaient connus et punis; des lettres de Batavia éclaircissaient tout.

Les journaux du Havre se remplirent de la justification du jeune capitaine Grandfort.

D'après certains rapprochements qui ressemblaient à des preuves, on admettait que le trois-mâts la *Sultane*, capturé sur les côtes occidentales de Bornéo par la frégate l'*Hermione* et attendu à Cherbourg, ne pouvait être que l'*Esprit-des-Eaux*.

Le comte de Roseville, Jules Graverin et le capitaine Pascal venaient en toute hâte apporter à Grandfort ces heureuses nouvelles; ils devaient lui transmettre les excuses de l'armateur et lui faire les plus avantageuses propositions.

Furieux d'avoir été les dupes de Brassinet et Biflard, Edouard et Félix Graverin s'étaient juré de réparer leurs

torts envers Maurice d'une manière éclatante et surtout très-positive : — « Nous nous chargeons de sa fortune !... Nous avons été injustes et durs : eh bien ! nous voulons qu'il finisse par s'en féliciter. »

Une rencontre de mer véritablement providentielle allait compléter la joie commune et le triomphe du jeune capitaine.

Le navire qu'il sauvait était la *Sultane*, ayant Madurec pour maître d'équipage.

A peine Grandfort eut-il mis le pied sur le pont qu'il reconnut l'*Esprit-des-Eaux*.

Faut-il dire qu'assailli par le coup de vent d'ouest variable au nord-ouest, un peu au large de Cherbourg, le trois-mâts avait fait des avaries graves. Jeté dans la Manche, il fuyait à l'aventure devant le temps, sous le commandement d'un simple aspirant de marine, lorsqu'il acheva de se démâter.

Sans le secours des pilotes de Rochetout et des matelots congédiés, qui retrouvèrent à bord des camarades de l'*Hermione*, il s'échouait entre la Parquamoit et la pointe du nord-est. Maurice et son escadron de chaloupes le préservèrent d'une perte inévitable.

Madurec et Pierre Hauban ne se firent point faute de faire ressortir en leur style l'enchaînement de tant de circonstances inespérées :

« Avec la permission du bon Dieu, l'*Ame du navire* n'avait pas voulu entrer à Cherbourg et avait demâté tout exprès, à l'effet de venir se faire parer la coque par son vrai capitaine. »

Une grande page de plus fut ainsi ajoutée par les deux anciens à la légende bien aimée.

Alors déjà le capitaine Grandfort avait eu le bonheur de donner à Jeanne, pour la seconde fois, la bague d'or de sa mère.

— Maurice, dit la jeune fille frémissante de joie, dès que je vous eus rencontré dans la falaise, je me pris à vous aimer. Je me reprochais mon amour comme une erreur, comme une faute; mais, grâce à Dieu, vous êtes marié, mon cœur ne m'avait pas trompée.

— Jeanne! dans un moment de désespoir, de délire, de folie, je reniais la mer qu'autrefois j'ai trop passionnément aimée peut-être. Désormais, c'est pour toi, c'est en toi que je t'aimerai! Nous prendrons le large ensemble! Je serai le capitaine de l'*Esprit-des-Eaux*, et toi, Jeanne, — toi, la fee de la mer, — tu seras l'*AME DU NAVIRE*!

G. DE LA LANDELLE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire
à Neuillé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LES IMMEUBLES,

Ci-après désignés,

Situés commune d'Allonnes,

Dépendant de la succession de
M. PETOR.

1^o Une maison, avec jardin, au bourg
de la commune d'Allonnes;

2^o Une ferme, aux Basses-Landes,
avec ses circonstances et dépendances;

3^o Sept hectares de vignes en ran-
gées, en plusieurs parcelles;

4^o Environ quatre hectares de terre
labourable, en plusieurs parcelles;

5^o Et sept hectares quarante ares en-
viron de prés, en plusieurs parcelles.

S'adresser, pour plus amples rensei-
gnements et pour traiter, audit M^e

LOISELEUR, notaire, qui se trouvera au
bourg d'Allonnes, le mercredi de cha-
que semaine, de midi à quatre heures.

Ces immeubles sont d'une division
facile. (81)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

1^o UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est
une belle cour d'entrée, comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle
à manger, à la suite une galerie vitrée
donnant sur le jardin, office, cuisine;

à côté de la salle à manger une grande
pièce à cheminée, avec cabinet; sous
la cuisine une cave voûtée, à côté une
pompe; à gauche de la cour un serre-
bois.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon,
chambre à coucher avec cabinet de toi-
lette, une autre chambre à coucher,
donnant sur le jardin, avec cabinet de
toilette et lieux à l'anglaise; deux au-
tres chambres à coucher avec cabinet
de toilette; escalier de service, man-
sarde et greniers. — Jardin de deux
ares vingt centiares, derrière la mai-
son; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou
serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de
l'allée qui la sépare de celle qu'occu-
pait M. Léger, une écurie avec grenier
au-dessus, et un espace de terrain
où l'on pourrait faire une belle remise.

2^o Une autre MAISON, joignant la
précédente, et qui était occupée par
M. Léger.

Cette maison se compose de 2 corps
de bâtiment, avec cour entre les deux.

Le 1^{er} bâtiment, sur la rue, com-
prend, au rez-de-chaussée, deux pièces
séparées par un corridor et un cabinet;
au 1^{er} étage, deux chambres à chemi-
née; au 2^e, une chambre et greniers;
cave et puits dans la cour.

Le 2^e bâtiment comprend, au rez-de-
chaussée, une cuisine et une écurie;
au premier, une chambre à cheminée
avec grand cabinet de toilette; même
disposition au 2^e étage. — Latrines.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué,
rue Cendrière, n^o 8. (524)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

TROIS MAISONS

Situées à Saumur,

Carrefour et rue Dacier, et place
Saint-Pierre, portant les nos 2 et 4,
6 et 8, et 12 sur la rue Dacier.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

Il est ouvert, en l'étude de M^e
Leroux, notaire, une BOURSE COM-
MUNE D'ASSURANCE, pour les jeu-
nes gens du canton sud de Saumur fai-
sant partie de la classe de 1859.

Les mises ne pourront être moindres
de 600 francs chacune.

La bourse sera close la veille du ti-
rage, à 5 heures du soir. (55)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur,

La première, carrefour Dacier, dé-
pendant de la succession du sieur Fré-
déric Fandet, et la deuxième, rue
Basse-Saint-Pierre, occupée en der-
nier lieu par M. Bouge.

S'adresser, pour traiter, à M^e
CLOUARD, notaire. (75)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur,

La première, Grand'Rue-Saint-Ni-
colas, occupée par M. Châtelain,
boulangier, et la deuxième, Petite-
Rue-Saint-Nicolas, occupée par di-
vers.

Ces maisons sont neuves; elles
communiquent l'une avec l'autre.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur,
place de la Bilange, occupée par
M. Tirot et M. Balothé.

Et une autre MAISON, à côté de
la précédente, occupée par M. Le-
pingleux, M. Ciret et M^{me} Grave.

Ces maisons peuvent se vendre en-
semble ou séparément.

S'adresser, pour traiter et avoir
des renseignements, à M^e CLOUARD,
notaire. (74)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON de campagne,
Située au Pont-Fouchard, commune
de Bagneux,

Appartenant à M. ANDRÉ-LAVOY,
et consistant en maison d'habitation,
remise, jardin et vigne; le tout en
parfait état, d'une contenance d'en-
viron 61 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e
CLOUARD, notaire à Saumur. (73)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par parties,

Un morceau de TERRE labourable,
Au canton des Terres-Bonnes,
Communes de St-Lambert-des-levées,
Dépendant de l'ancienne ferme du
Carrefour.

S'adresser, pour traiter, à M^e
CLOUARD, notaire. (72)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une petite MAISON de campagne,
avec deux JARDINS et un morceau de
TERRE labourable, le tout en un en-
semble, d'une contenance d'environ
vingt-deux ares, au canton de la Croix-
Cassée, commune de Villebernier.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à
Saumur. (71)

Etude de M^e CLOUARD, notaire
à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Deux Fermes, une Réserve, une
Closerie, et plusieurs morceaux
de Vigne,

Situés au Vau-Langlais et à Terre-
fort, communes de Bagneux et de St-
Hilaire-Saint-Florent.

Les lots seront formés au gré des ac-
quéreurs.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN,
chez M. CHEVALIER, aubergiste au Pont-
Fouchard. (70)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du
Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS,
place du Roi-René. (480)

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UNE ANCIENNE

MAISON DE MERCERIE

ET D'ÉPICERIE EN GROS

Faisant au moins 200,000 fr. d'affai-
res, susceptible d'accroissement sen-
sible sur le chiffre indiqué, située dans
une petite ville peu éloignée de Nantes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la
Tonnelle et de la place de l'Hôtel-
de-Ville, nos 22 et 24; le magasin
pourra être partagé, au gré du pre-
neur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD,
propriétaire. (21)

Un CLERC DE NOTAIRE, ayant
dix-huit mois de stage, DEMANDR UNE
PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de nouveautés demande
un JEUNE HOMME ayant deux ou
trois ans de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PATÉ
DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE
RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre
RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS et IRRI-
TATIONS DE POITRINE, est établi chez
M. PIE fils, marchand droguiste, rue
de la Tonnelle, n^o 23, à Saumur.

LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que
son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous
les journaux à bon marché. »
(La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseigne-
ments utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux,
maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène
et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes :
causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D^r L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

Imprimerie et librairie d'ERNEST MAZERAU, place de la Bœuffeterie, 11,
à Louvain (Vienne).

EN VENTE :

AVIS A MES VOISINS CULTIVATEURS

Par CH. KARCZEWSKI.

Prix : 2 francs 25 centimes.

P.-S. On peut se procurer cet ouvrage au bureau du journal et chez tous
les libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.